

MÉMOIRE CONJOINT
DU
COMITÉ DE CITOYENS DU VIEUX QUÉBEC
ET
COMITÉ DE CITOYENS NOTRE-DAME DES VICTOIRES ET VIEUX PORT
PRÉSENTÉ
LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
«LEGS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE 400^e DE QUÉBEC»

QUÉBEC, LUNDI LE 8 MAI 2006

CONTEXTE

Après s'être vues confirmées les sommes d'argent qui seraient consacrées par le gouvernement fédéral dans le cadre des festivités du 400^e anniversaire de la Ville de Québec, les Autorités portuaires de Québec ont sollicité, à l'automne 2005, différents bureaux d'architectes et ingénieurs pour leur soumettre des projets de développement de la Baie de Beauport et de l'Anse Brown ainsi qu'un projet de requalification et de mise en valeur de la Pointe-à-Carcy où loge actuellement l'Administration portuaire de Québec.

Les deux premiers projets ont fait l'objet de rencontres avec des «*comités techniques élargis*» alors qu'étrangement, celui de la Pointe-à-Carcy semble avoir été conçu «*in-vitro*» puisque, déjà en août 2005, le sort de l'espace de la Pointe-à-Carcy était appelé à devenir un parc public selon son PDG, M. Ross Gaudreault (Le Soleil, 25 août 2005).

Le dévoilement des projets d'une valeur de plus de 45 M \$ s'est fait le 6 avril 2006. On y a annoncé la tenue de trois séances d'information publique (10-12-18 avril) au terme desquelles la population de Québec est invitée à soumettre par écrit ses opinions en vue de la tenue d'une consultation publique devant se tenir aujourd'hui.

Les représentants de l'Administration portuaire ont rappelé que le Port de Québec n'était pas soumis à une telle consultation, pas plus qu'il ne serait à une audience du Bureau d'Audience publique sur l'Environnement, ni la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Dans ce contexte, les comités de citoyens de l'Arrondissement de la Cité - dont le Comité de citoyens du Vieux Québec (CCVQ) actifs depuis plus de 30 ans dans les questions touchant le développement de leur quartier - ont estimé qu'il fallait intervenir pour faire connaître leurs points de vue, observations et commentaires.

Cela est d'autant plus pertinent que l'on n'a pas jugé nécessaire d'inviter les résidents de ce quartier à s'associer à un processus de consultation préalable semblable à celui en œuvre dans au moins deux des trois projets présentés, soit la Pointe-à-Carcy et l'Anse Brown.

POSITION DES DEUX COMITÉS DE CITOYENS

Dans un premier temps, les Comités de citoyens saluent l'effort consenti par l'Administration portuaire de Québec dans ses projets et se montrent généralement d'accord tant avec les objectifs recherchés par chacun que par la facture de leur conception, sous réserve cependant, de la prise en compte des améliorations, observations et commentaires suivants.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA POINTE-À-CARCY

Rappelons les objectifs formulés par l'Administration portuaire quant à ce projet:

«doter la Pointe-à-Carcy d'installations récréatives et touristiques adéquates tout en mettant en valeur la riche histoire de ce lieu. Le nouvel aménagement (...) deviendra un lieu vivant et accessible. L'accès privilégié au fleuve sera mis en valeur tout en respectant les multiples vocations du secteur.»

À notre avis, il faut inverser les termes de la proposition.

Cet espace fait partie du cœur de la trame historique de Québec lequel nécessite la même protection et mise en valeur - conformément aux concepts de développement durable généralement reconnus - que le reste du patrimoine de ce quartier. **Ce site fait partie intégrante**, tant pour les gens du quartier qui l'habitent, l'animent et le visitent, que pour les spécialistes de l'urbanisme, de son caractère intrinsèque et de sa vocation unique. Il faut donc mettre l'accent sur les aspects positifs de la proposition d'aménagement :

1. mettre en valeur le caractère historique de ce site, notamment celui des édifices patrimoniaux qui le composent. Que cette mise en valeur comprenne l'illumination, la reconstitution du dôme d'origine, l'interprétation, l'ouverture au public de l'édifice des douanes et des bâtiments attenants, leur signalisation adéquate et surtout, leur insertion correcte dans l'ensemble des infrastructures du croissant culturel compris entre les échangeurs du boulevard Dufferin et le Cap Blanc.
2. qu'à la faveur de cette mise en valeur, il y ait requalification sans équivoque de l'Agora (autrefois espace culturel public gratuit mais qui avec le temps n'a été utilisé qu'à des fins privées et payantes, constituant ainsi un détournement de vocation) pour en faire à nouveau un espace **culturel public récréatif** et **touristique** «vivant et accessible» davantage «végétalisé et arborisé». Cet espace devrait être doté généreusement d'un mobilier urbain quatre saisons (toilettes, bancs, bacs à fleurs, buvettes d'eau, support à bicyclettes, poubelles, en nombres suffisant). Pour l'hiver, l'aménagement devrait prévoir un espace fermé et chauffé pour louer des patins, les chauffer et ranger les chaussures.

Par ailleurs, il faudrait penser l'aménagement de cet espace de façon à ce qu'il puisse agir comme déflecteur des vents qui battent constamment en s'appuyant sur le couvert arborisé déjà présent depuis plus de 25 ans, couvert qu'il faut éviter de couper/détruire, sous prétexte de vouloir à tout prix dégager une vue sur le fleuve à partir de la rue Dalhousie ou de vouloir reconstituer la Pointe aux Roches en lui substituant des tas de cailloux. Si on veut que le lieu soit «vivant», il faut lui donner un cachet «espace vert et d'eau en ville» et le confort suffisant pour que les gens veuillent s'y prélasser, été comme hiver, plutôt que simplement y passer.

3. que les infrastructures d'accueil des croisiéristes en sous-sol sous couvert végétalisé prévus dans ce plan de réaménagement, soient compatibles et respectueuses des objectifs du projet de réaménagement. C'est-à-dire que la mise en place de ces services aux croisiéristes soit clairement subordonnée aux deux objectifs ci-haut. Enfin, puisqu'il s'agit d'un investissement destiné au développement des activités et finalités de l'Administration portuaire auxquelles les utilisateurs du site n'auront que peu ou pas accès et qui n'ont rien à voir avec les fêtes du 400^e, il conviendrait que leur coût «distinct» soit décompté de la valeur du «legs (sic) du gouvernement fédéral pour le 400^e.

AMÉNAGEMENT DE L'ANSE BROWN

À nouveau, rappelons l'objectif recherché par l'Administration portuaire;

«....enfin intégrée au reste de la Ville. (...) mise en valeur autant de la richesse de son passé que des points de vue offerts sur la ville et le fleuve. Son aménagement permettra de créer un lien réel entre la rive et la haute-ville.»

L'aménagement du pourtour de l'Anse Brown, en friche depuis longtemps, est une initiative bien accueillie de la part des gens du Cap Blanc. Ce quartier excentrique est souvent laissé pour compte dans ses doléances pour une meilleure desserte en transports en commun, en services de proximité, en contrôle de vitesse sur le boulevard Champlain et sans lien mécanique avec la haute ville. Elle est aussi bien accueillie par les résidents de la Place Royale et du Vieux Port, utilisateurs des services de loisirs disponibles dans le secteur.

Si nous reconnaissons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction de la part des Autorités portuaires, il faut aussi reconnaître du même souffle qu'il y a encore à faire pour aménager et réhabiliter les propriétés du gouvernement fédéral le long des berges du fleuve entre la Baie de Beauport et la côte Gilmour.

L'intégration de l'Anse Brown au reste de la Ville ne pourra véritablement se faire qu'à certaines conditions. De concert avec les administrateurs du Parc des Champs de Bataille, il faudrait absolument prévoir la construction d'un lien mécanique le long de l'escalier de bois près de l'Église Notre-Dame de la Garde, tout comme il faudrait assurer le long de la Côte Gilmour l'aménagement d'un sentier pédestre et d'une piste cyclable transformée en piste de ski de fonds l'hiver qui viendraient faire la jonction avec le «corridor du littoral» en cours de construction et qu'enfin, les autorités du ministère québécois des Transports, consentent à requalifier le boulevard Champlain en voie municipale afin de pouvoir y réglementer la vitesse des automobilistes, camions et motocyclettes. À défaut d'une telle approche globale, l'endroit continuera d'être enclavé, excentrique et dangereux pour ses utilisateurs.

Quant à l'aménagement de l'Anse Brown comme tel, il y aurait lieu :

1. d'assurer un éclairage des lieux à des fins de sécurité le soir. Cet éclairage doit être d'une intensité ou dirigée de façon telle qu'il ne constitue pas une pollution lumineuse pour les riverains. Ce nouvel aménagement excentré et moins bien desservi par les services de sécurité de la Ville ou du Parc des Champs de Bataille, risque d'être fréquenté/achalandé par des clientèles à risque à l'abri des regards.
2. les promoteurs du projet insistent sur le fait que le centre d'interprétation installé sous la jetée sera discret et parfaitement intégré au milieu avec un toit «vert». Il faudrait pousser plus loin le concept en dotant véritablement ce centre d'un toit «végétalisé»; il deviendrait ainsi partie à l'intérêt de se rendre sur ce site et qu'il serve d'exemple sur la façon de lutter contre les gaz à effets de serre en milieu urbain.
3. que cet espace soit lui aussi doté de mobilier urbain (bancs, tables, buvettes d'eau, toilettes, aire de glisse pour les canots et kayacs, supports de bicyclettes, etc.) en nombre suffisant pour que l'on ne fasse pas qu'y passer mais que l'on ait envie de s'y prélasser un bon moment!
4. Que le Centre d'interprétation ait durant l'hiver, vocation de «refuge chauffé» pour les amateurs de ski de fonds qui voudront désormais emprunter le parcours du «corridor du littoral» transformé en piste de ski de fonds soit depuis le boulevard Champlain soit même depuis les Plaines d'Abraham. Que ce centre d'interprétation soit en conséquence aménagé en centre quatre saisons pour recevoir les sportifs qui voudront le fréquenter.

SUR LA QUESTION DE «LEGS»

En droit, un legs est un don qui survient lors de la mort du donateur... ce que nous n'entrevoions pas pour l'Administration portuaire de Québec dans un avenir prévisible! D'autre part lorsqu'il y a don, il y a transfert total du droit de propriété ou son démembrement.

Puisqu'il n'a jamais été dans l'intention des Autorités portuaires de se départir sous quelque forme que ce soit de leur droit de propriété, l'utilisation du mot «legs» peut porter à confusion sur les véritables propriétaires des sites aménagés. Il y aurait donc lieu de préciser qui seront dans le futur, les véritables propriétaires ou fiduciaires des sites en question et quelles seront les modalités juridiques si non de transfert de propriété, du moins d'administration des lieux que les Autorités portuaires entendent consentir et à qui!

LE CITOYEN AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Les trois projets dont le Port de Québec se fait le promoteur au nom du gouvernement du Canada pour les festivités du 400^e anniversaire de Québec devraient selon l'échéancier avancé, s'amorcer dès l'été 2006 pour être finalisés en 2008.

Pris isolément la chose semble réalisable. Mais, si l'on considère les nombreux chantiers qui auront cours en même temps dans le croissant compris entre l'échangeur Dufferin et la côte Gilmour, il y a lieu de se demander si l'échéance est réaliste. Rappelons-les :

1. l'aménagement du Bassin Louise par la Société du 400^e;
2. le réaménagement du musée d'interprétation du port par Parc Canada;
3. la préparation du site d'aménagement du palais de l'Intendant par la Ville de Québec;
4. la démolition des bretelles de l'autoroute Dufferin par le ministère des Transport du Québec;
5. l'aménagement par la Ville de Québec d'un jardin chinois sous les bretelles restantes ;
6. le projet d'agrandissement de l'Hôtel Dieu;
7. l'aménagement par le gouvernement du Québec de la piste cyclable entre l'Anse aux Foulons et la côte de l'Église;

On peut douter de la date de livraison. Qui pis est, les citoyens craignent sérieusement d'être des otages pour au moins les deux, si non les trois prochaines années, en raison des travaux de construction, de restriction de circulation et de stationnement imposés aux résidents, de poussière et de bruit que tous ces projets vont occasionner.

Il faut par ailleurs compter avec la poursuite des quelques quatre vingt trois (83) jours d'activités annuelles que reçoit l'Arrondissement du Vieux-Québec et de la recrudescence évidente de leur nombre durant l'année du 400^e. La tenue de chacune de ces activités donne lieu à l'application d'une réglementation restreignant les droits des résidents.

Déjà, au moment du dépôt de ce mémoire, l'espace de plus de 25 stationnements à côté du Marché du Vieux-Port a été réquisitionné pour procéder au réaménagement du Bassin Louise et du Musée du Vieux Port...et ça ne fait que commencer!

Tous les promoteurs de projets et les fiduciaires pressentis pour leur gestion par la suite dans l'Arrondissement du Vieux Québec devraient se coordonner de façon urgente pour tenter de placer les préoccupations du citoyen au cœur de toute cette agitation.

CONCLUSION

En conclusion, si les Comités de citoyens voient d'un bon œil les projets de l'Administration portuaire, ils tiennent à rappeler qu'ils auraient apprécié être associés dès le départ aux «comités techniques élargis» des deux projets qui nous interpellent. Et ce, afin d'assurer la préoccupation citoyenne soit clairement reconnue puisque ce sont eux qui vivront avec cet héritage durable du gouvernement du Canada dont font grand état leurs promoteurs.

Préoccupés par la fascination qu'exerce la date du 400^e anniversaire de Québec sur les différentes autorités publiques municipales et gouvernementales, les Comités de citoyens s'inquiètent de ce qu'il adviendra de la 2^e phase de ces projets, c'est-à-dire de leur **insertion réelle et concrète dans le Plan directeur d'aménagement et de développement de la Cité** en cours actuellement à la Ville de Québec.

Cette seconde phase nécessitera autant d'effort et d'imagination de la part de tous les intervenants pour assurer «l'arrimage» afin que les infrastructures laissées par les nombreuses interventions puissent être source d'un enrichissement et non d'une dégradation du cadre et de la qualité de vie de l'Arrondissement de la Cité.

Merci de l'attention portée à cette intervention.

*Denis Anger, Président
Comité de Citoyens Vieux Québec*

*Denis L'Anglais Me, Président
Comité de Citoyens
Notre-Dame des Victoire et Vieux Port*